

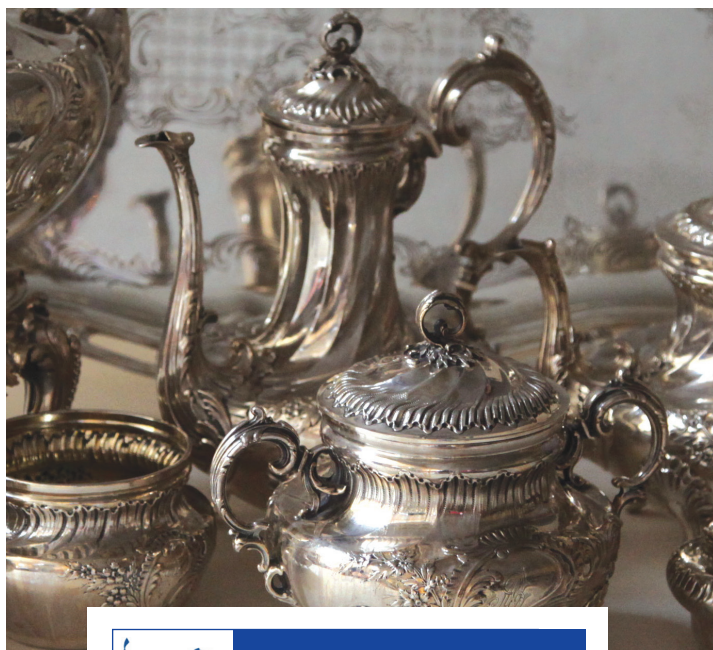
UN BESOIN URGENT D'ARGENT ?

Le prêt sur gage, une solution immédiate, facile et sûre.

Le prêt sur gage est une réponse simple, facile et rapide pour tous ceux qui doivent faire face à un besoin de trésorerie urgent, un coup dur, un imprévu ...

C'est une forme de crédit astucieuse qui consiste à déposer un objet de valeur contre un prêt qui vous est accordé immédiatement après accord.

Une solution sans vendre votre Or.



**CRÉDIT MUNICIPAL
DE ROUEN**

Le Crédit municipal de Rouen

Une banque solidaire, une institution publique à
vocation sociale

Présent sur ROUEN depuis 1826

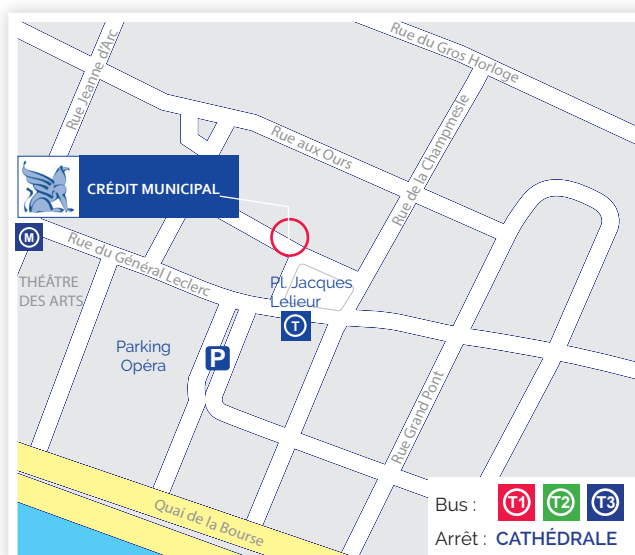
Agence de
CAEN

30 rue Fred Scamaroni
14000 CAEN
Tél : 02 50 32 01 29



Agence de
ROUEN
(Siège social)

12 place Jacques Lelieur
76000 ROUEN
Tél : 02 35 15 76 33



PRÊT SUR GAGE

**Une trésorerie immédiate
pour répondre à un besoin
urgent d'argent**



**CRÉDIT MUNICIPAL
DE ROUEN**

BANQUE SOLIDAIRE

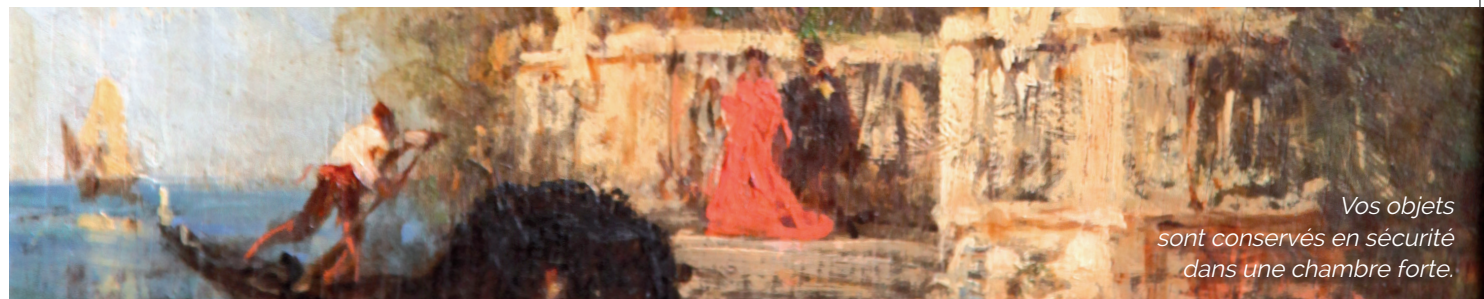
PRÊT SUR GAGE



Quels objets pouvez-vous mettre en gage ?

Vous pouvez déposer en gage tout objet de valeur : bijoux, argenterie, oeuvres d'art, petit mobilier ancien, verrerie, instruments de musique...

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus de renseignements sur les objets que vous pouvez gager.



*Vos objets
sont conservés en sécurité
dans une chambre forte.*

Comment fonctionne le prêt sur gage ?

- Vous devez vous rendre dans l'une de nos agences : Caen ou Rouen (coordonnées au dos), avec les objets que vous souhaitez gager.
- Pour les objets de grande valeur, il est préférable de prendre rendez-vous.
- Vos objets sont estimés, sous l'autorité des commissaires priseurs appréciateurs, officiers ministériels indépendants du Crédit municipal qui déterminent leur valeur.
- Le prêt est basé sur la valeur estimée des objets sur le marché des ventes aux enchères publiques.
- Le prêt est généralement accordé sans délai.

Quels documents faut-il apporter ?

- Une pièce d'identité, une carte de séjour ou un passeport en cours de validité + un justificatif de domicile de moins de 2 mois (quittance de loyer, facture EDF ...)
- Pour certains objets, il pourra vous être demandé une facture ou un certificat de garantie ou d'expertise.

Un contrat de 6 mois

- Le prêt accordé, un contrat nominatif est établi pour une durée de 6 mois. La somme d'argent vous est immédiatement remise.

À quel moment récupérer vos objets ?

- À tout moment avant l'échéance prévue par le contrat, vous pouvez récupérer vos objets en remboursant le montant du prêt et les intérêts (calculés au prorata du nombre de mois commencés).
- Pour des raisons de sécurité, la récupération de vos objets se fait obligatoirement sur rendez-vous.

Et si vous ne pouvez pas rembourser le prêt ?

- Il existe 3 possibilités :

- 1. La prolongation.** Il vous suffit de payer les intérêts et les droits fixes. Votre contrat est alors prolongé pour une durée de 6 mois. Vous pouvez obtenir 2 prolongations de contrat pour une durée maximale de 2 ans.
- 2. Le renouvellement.** Après 2 ans ou à votre demande, votre contrat peut être renouvelé. Un nouveau contrat est alors établi. Une nouvelle expertise de l'objet est alors réalisée et un ajustement du prêt peut être nécessaire.
- 3. La vente.** Vous pouvez par la suite nous demander la vente de votre gage :
 - **1-** Si le solde de la vente est positif après déduction des sommes dues au Crédit municipal, il vous sera restitué sous forme de boni ;
 - **2-** Si le solde est négatif, vous ne devez rien au Crédit municipal de ROUEN.



**CRÉDIT MUNICIPAL
DE ROUEN**

Exemple au 01/06/2014 des intérêts dus à l'échéance du contrat

Prêt	2 000 €	500 €	100 €
Intérêts	75,60 €	38,00 €	7,60 €
Taux Annuel (TAEG)	7,70%	15,78%	15,78%

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



*88% des objets déposés
sont récupérés par leurs propriétaires.*